



No. 240 juin 2021

Faciliter l'accès au crédit agricole pour l'autonomisation des femmes au Burkina Faso

Par Yaya Ky, Habi Ky, Diane Larissa Yili, Modeste Dayé, Al-mouksit Akim, et Fatimata Clarisse Ouattara

Messages clés

- La mise en œuvre d'un fonds de garantie, avec un quota de 60% en faveur des femmes, associée à une éducation financière, contribuera significativement à l'atteinte de la plupart des objectifs du PS-PASP.
- Les politiques de promotion de l'inclusion financière devraient adapter leur contenu aux différents niveaux de contraintes de crédit afin d'améliorer leur efficacité.

En 2014, plus de 93% des femmes burkinabè exerçaient dans le secteur agricole, mais **seul 5% avait accès au crédit**.

Au Burkina Faso, les ressources sont inégalement réparties entre les travailleurs, et c'est l'agriculteur qui en a la plus faible part. Le Burkina est un pays à vocation agricole, où le secteur agro-sylvo pastoral, halieutique et faunique (ASPHF) emploie plus de 80% de la population active du pays. Ce secteur contribue également à hauteur de 27,9% dans la formation du PIB (IAP, 2020), et à plus de 33,37% aux recettes d'exportation (Ministère de l'agriculture, 2019). Or, malgré l'importance du secteur, l'incidence de pauvreté en milieu rural reste très élevée, à 47,5% (INSD, 2015). Aussi, la contribution du travailleur agricole à l'économie nationale est relativement faible.

Le manque de ressources financières limite l'accès des agriculteurs aux intrants et équipements de qualité, et donc leur productivité. En effet, même si la grande majorité de la population active s'y concentre, seulement 9% des demandes de crédit proviennent du milieu rural. Les contraintes d'accès au crédit agricole sont encore plus fortes pour les femmes. En 2014, alors que 93,5% des femmes exerçaient dans le secteur agricole, seul 5% d'entre elles avaient accès au crédit (EMC, 2014; INSD, 2015).

La **politique sectorielle de production agro-sylvo pastorale (PS-PASP)**, adoptée par le gouvernement en 2018, vise à remédier au problème en soutenant le développement du secteur. Cette politique ambitionne de porter le taux d'accès au crédit bancaire de 17,4% en 2015 à 35% en 2026, et le taux de couverture des crédits agricoles à plus de 45% en 2026. La politique prévoit également que sa mise en œuvre doit être opérée dans le respect du principe « genre et équité ».



Parallèlement, le gouvernement a aussi créé en 2018 la **Banque Agricole Du Faso (BADF)**, ainsi qu'un **fonds de développement agricole (FDA)** hébergé par la BADF en guichet. Ce guichet, comme la BADF, comporte toutefois des limites car, **malgré l'importance des femmes dans le secteur agricole, celles-ci n'y sont pas spécifiquement prises en compte** (BADF).

Ainsi, si aucune mesure complémentaire n'est prise pour assurer l'accès des femmes aux ressources financières du fonds de développement, la réalisation des objectifs de la PS-PASP pourrait être compromise.

Projet PEP

En 2019-2020, une équipe de chercheurs locaux ont réalisé un projet d'étude collaborative visant à renseigner les initiatives du gouvernement en lien avec cette problématique, et notamment pour appuyer la mise en œuvre de mesures favorisant l'accès des femmes agricoles au crédit bancaire. **Le projet avait deux composantes :**

- 1. Une étude scientifique** afin de mesurer l'impact des contraintes d'accès au crédit sur le bien-être et la productivité des ménages agricoles, en fonction des différents niveaux de contraintes de crédit.
 - Cette étude contribue également à compléter la littérature économique sur le sujet qui, bien qu'important, ne renseigne pas spécifiquement sur l'hétérogénéité des niveaux de besoins de crédit.
- 2. Une évaluation des avantages et inconvénients des différentes options de politiques** disponibles pour l'action gouvernementale par rapport à l'enjeu de l'accès des femmes au financement agricole.
 - Cette évaluation est réalisée suivant un ensemble de critères « pratiques », jugés pertinents pour la décision politique - notamment le rapport coût-efficacité.

Étude scientifique : Impact des contraintes d'accès au crédit sur le bien-être et la productivité agricole

L'étude porte sur les données de l'enquête multi-secteur continue (EMC) de 2014, conduite auprès de plus de 10 000 ménages par l'Institut national de statistique et de démographie (INSD). Les chercheurs ont appliqué des outils d'analyse microéconomique avancé afin de comprendre la relation entre les niveaux de contraintes pour l'accès au crédit et le bien-être des ménages agricoles.

La contrainte de crédit est mesurée par un indice à trois niveaux correspondant à trois degrés de contrainte :

- Le premier degré est constitué des agriculteurs soumis à des contraintes de crédit élevé (HCC). Ils ne demandent pas de crédit en raison des conditions imposées par les institutions financières.
- À l'inverse, le plus faible niveau de contrainte de crédit (LCC) sont les agriculteurs qui ont accès du crédit. Ils sont peu contraints étant donné qu'ils aimeraient emprunter plus d'argent.
- Entre les deux niveaux extrêmes de contrainte, il y a ceux qui sont moyennement contraints (MCC) qui sont les agriculteurs dont la demande de crédit est rejetée.

Les résultats de l'étude démontrent que c'est en **favorisant l'accès au crédit pour les femmes agricoles de la 2e catégorie** (i.e. identifiées comme « moyennement contraintes » - MCC) que l'on **maximise l'impact du financement sur le bien-être des ménages bénéficiaires**.

Les auteurs précisent toutefois que ce résultat est conditionnel à ce que les dynamiques internes du ménage ne contreviennent pas à l'utilisation du financement par la femme.

Évaluation des options de politiques pour les décideurs

Parmi les options disponibles aux décideurs concernant l'enjeu de l'accès des femmes au financement, on peut considérer :

- 1. Le statut quo** – i.e. le maintien des programmes actuels, sans modifications.
- 2. L'éducation financière** par la formation et sensibilisation à l'accès au crédit.
- 3. La mise en place d'un fonds de garantie de crédits agricoles** avec un « quota genre » de 60% au profit des femmes, combiné à une éducation financière.
 - Il s'agit d'une option proposée par les cadres du Ministère de l'Agriculture au regard des insuffisances de la BADF et du FDA. Cette option viserait notamment à lever les contraintes liées à la « garantie », au « manque d'information », ainsi qu'à de « l'accord du conjoint » pour les femmes.
- 4. La mise en place de l'assurance agricole** avec un quota genre de 60% et une éducation financière pour limiter les risques agricoles.
 - L'assurance agricole adoptée par le gouvernement est présentement en phase pilote (MAAHM, 2020).

Évaluation des options de politiques pour les décideurs (suite)

En plus du critère d'équité (des genres), les différentes options ont été évaluées suivant des critères jugés pertinents pour la décision politique, notamment en fonction du rapport « coût-efficacité » (voir le tableau).

De cette évaluation, les auteurs concluent que :

- **La meilleure option est celle de la mise en place d'un fonds de garantie assortie d'un quota genre de 60% et d'un programme d'éducation financière** (option 3). En plus de satisfaire au critère d'équité, cette option est plus efficace puisqu'elle :
 - N'engendre pas de coût supplémentaire pour les femmes-bénéficiaires, contrairement à l'assurance agricole (qui nécessite le paiement de la prime d'assurance). Cette option est donc plus efficace considérant le peu de ressources dont dispose la population cible (femmes agricoles).
 - Génère, au total, un plus grand bénéfice net sur le moyen et long-terme
- L'éducation financière (option 2) est plus efficace lorsqu'elle est combinée avec le fonds de garantie ou l'assurance agricole.
- La première option (statut quo) n'est pas recommandée car elle entraîne des coûts d'opportunité, en termes de production et de bien-être, par le maintien d'une alternative relativement moins efficace.

Toutefois, si les autres options contribuent à une meilleure équité sociale en faveur des femmes, elles comportent aussi un potentiel d'effets indésirables liés au risque de divorce dû à l'accroissement de leur pouvoir de décision, avec celui de leur pouvoir financier (Yodanis, 2005). Ce risque peut être atténué par un travail de sensibilisation à l'endroit des ménages.

Analyse coût-bénéfice des options de politique – *Millions FCFA

	Option 1 : Sans action	Option 2: Education financière	Option 3 : Fonds de garantie et éducation financière	Option 4: Assurance agricole et éducation financière
Le nombre de femmes « supplémentaires » bénéficiant de crédits agricoles	0	13520	13520	13520
Coût de la politique* (A)	0	185	1506	2391
Bénéfice brut* (B)	0	44,6	44,6	7,0
Bénéfice(a)* (C) = (B)-(A)	-45	-178	-1276	-2059
Autres couts directs (D)	0	0	0	101
Bénéfice net par an* (E) = (C)-(D)	-45	-178	-1276	-2161
Bénéfice brut après 5 ans* (F)	-1074	31	1105	862
Autres coûts après 5 ans* (G)	0	0	0	608
Bénéfice net après 5 ans* (H) = (F)-(G)	-1074	31	1105	254
Bénéfice brut après 30 ans* (I)	-3520	556	4076	4 266
Autres coûts après 30 ans* (J)	0	0	0	3 042
Bénéfice net après 30 ans* (K) = (I)-(J)	-3520	556	4076	1 224

Source : les auteurs

Notes :

- L'analyse cout bénéfice est inspirée du modèle d'analyse cout bénéfice du programme d'alimentation scolaire du Bénin, développé par le et le Programme alimentaire mondial (PAM, 2019).
- Les données sur le **coût** des politiques utilisées pour réaliser cette analyse ont été tirées des documents officiels de mise en place de l'assurance agricole et du fonds de développement agricole du Burkina Faso (MAAHM).
 - Les « autres coûts directs » (D) représentent les primes d'assurances supportées par les bénéficiaires.
- Certaines données sur les **bénéfices** proviennent des résultats de la présente recherche ; notamment quant à l'impact de l'accès au crédit sur le bien être des ménages selon le genre. D'autres proviennent de du modèle utili-sé pour l'analyse (PAM, 2019) : il s'agit de l'impact d'une amélioration de l'alimentation des enfants sur la réten-tion scolaire, les résultats scolaires, le revenu future, etc.
 - Bénéfices nets 1= cout du programme – bénéfices bruts.
 - Bénéfices nets 2 = bénéfices nets 1 – autres couts directs.
- Enfin des hypothèses sont formulées sur certaines données telles que le nombre de bénéficiaires des programmes, l'impact de l'éducation financière sur l'accès au crédit, etc.

Conclusions

Suivant le travail d'analyse des chercheurs PEP, **l'option la plus efficace pour promouvoir l'accès des femmes aux crédits agricoles au Burkina Faso serait de mettre en place un fonds de garantie, assorti d'un « quota genre » de 60% en faveur des femmes et d'un programme d'éducation financière** – tel qu'envisagé par les agents du Ministère de l'Agriculture.

De plus, afin de maximiser l'impact du financement sur le bien-être des ménages bénéficiaires, **toute intervention visant l'inclusion financière devrait être orientée de manière à favoriser le financement des femmes agricoles ayant déjà fait une demande de crédit qui a été refusée.**



Image : Burkina Faso Regional Program / USAID

Références

- IAP, 2020 - Rapport introductif du CASEM 2021 du ministère de l'agriculture
- Ministère de l'Agriculture, 2019 – rapport diagnostic de mise en place des pools de services agricoles au Burkina Faso.
- INSD, 2015 – Rapport sur les résultats de l'EMC 2014 : Accès au crédit.
- EMC, 2014 – Enquête Multisectorielle continu 2014. <https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/2538>
- Site web de la Banque de développement agricole du Faso (BDAF): www.badf.bf
- Site web du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAHM) : www.agriculture.gov.bf/accueil
- Yodanis, C., 2005. Divorce Culture and Marital Gender Equality: A Cross-National Study, in *Gender and Society*, Vol. 19, No. 5 (Oct., 2005), pp. 644-659
- Programme alimentaire mondial (PAM), 2019. Programme d'alimentation scolaire du Bénin : Analyse coût-bénéfice. Disponible en ligne : <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000114270/download/>



IDRC · CRDI
International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada

Ce document présente une synthèse des résultats d'un projet soutenu par le PEP dans le cadre du programme PAGE II (2016-2021), en appui aux initiatives et capacités locales pour l'analyse de politiques liées à la croissance, l'emploi et l'égalité des genres dans les pays en développement.

Le projet de recherche **PMMA-20443** a été financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Pour en apprendre davantage sur les objectifs, méthodes et résultats de l'étude scientifique, veuillez consulter le cahier de recherche correspondant de la série [PEP working papers](#).

Les avis et recommandations exprimés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du PEP.